

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1888

présenté par

M. Breton, Mme Poletti, M. Straumann, M. Vatin, M. Masson, Mme Beauvais et
Mme Marianne Dubois

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.